

PROVINCE DE LUXEMBOURG - ARRONDISSEMENT DE MARCHE

COMMUNE DE MANHAY

AVIS

Il est porté à la connaissance des Administrés qu'à partir de ce jour, le Budget communal de l'exercice 2018 est déposé à la Maison Communale où quiconque peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture des bureaux, conformément à l'article L1313-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) et de la nouvelle loi communale (NLC).

Manhay, le 03.01 2018.

Par le Collège :

La Directrice générale,
S. MOHY



Le Bourgmestre,
P. DAULNE